

Nogent, le 20 septembre 2005

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 9 septembre dernier.

Je connais toute la préoccupation de votre association concernant l'implantation des **antennes relais à Nogent-sur-Marne** et notamment s'agissant des projets d'installation de Bouygues Télécom.

Ma position dans ce domaine est constante. Au vu de l'état des connaissances actuelles sur les effets sanitaires des antennes relais, il me semble indispensable de veiller à l'application du principe de précaution, particulièrement dans les zones sensibles.

La proposition de loi n°2491 ouvre la voie d'un texte législatif cadre et je la soutiendrai si les électeurs m'accordent leurs suffrages les 25 septembre et 2 octobre prochains.

Je continuerai en outre à soutenir l'action en faveur du respect de l'application de la charte de bonne conduite conclue entre la ville de Nogent et les opérateurs de téléphonie. Elle vise à trouver « un compromis acceptable pour tous » à travers une concertation organisée, le dialogue et des réponses concrètes aux inquiétudes des riverains.

Enfin je vous informe que je suis intervenue auprès de l'opérateur Bouygues pour qu'il ne déroge en aucune mesure à ces règles et ne fasse aucunement pression, par ses démarches ou dépôt de matériel, sur les choix à venir.

Vous pouvez compter sur ma totale détermination.

Marie-Anne MONTCHAMP